Nations Unies E/ICEF/2001/P/L.15/Add.1

Conseil économique et social

Distr. limitée
30 octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2001
10-14 décembre 2001
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Nigéria

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays, soumise à l'approbation du Conseil.

La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver le programme de pays du Nigéria d'un montant de 125 060 000 dollars à prélever sur la masse ordinaire des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et d'un montant de 72 millions de dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2002 à 2007.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération estimée au programme. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils sont indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes financés par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide d'autres ressources, au titre de 2001 (E/ICEF/2001/P/L.73).

01-61476 (F)

Table des matières

Page

La situation des enfants et des femmes 3
Coopération recommandée au programme, 1997-2001 3
Programme de coopération recommandé, 2002-2007 5

Liste des tableaux

1. Données de base sur les enfants et les femmes[1] 16
2. Dépenses au titre de la période de coopération précédente, 1997-2001 19
3. Dépenses annuelles prévues 20
4. Corrélations entre le budget-programme, la dotation en effectifs et les dépenses de personnel 21

[1] Ces données sont extraites de la publication intitulée « Progress since the World Summit for Children: A statistical review » (Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants : examen statistique), préparée en supplément au rapport du Secrétaire général « Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants », et peuvent donc s'écarter des données figurant dans le texte de ce document.

La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes demeure essentiellement la même que celle décrite dans la note de pays (E/ICEF/2001/P/L.15) soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001. L'évaluation et l'analyse achevées de la situation ont été largement diffusées et examinées lors d'une séance d'étude de haut niveau tenue en mars 2001, ce qui a permis de prendre davantage conscience des manifestations et des causes profondes de la situation actuelle des enfants et des femmes. Le bilan commun de pays du Nigéria, qui a été terminé en même temps, a aussi permis de mieux comprendre au sein du système des Nations Unies les corrélations existant entre la situation des enfants et des femmes et les plans et priorités de développement national, et de déterminer les responsabilités pertinentes aux niveaux régional et mondial.

2. Les vastes ressources humaines et matérielles du Nigéria sont restées essentiellement hypothéquées par des décennies de mauvaise gestion. Et pourtant, le pays doit impérativement afficher des résultats concrets en matière de démocratie. On ne dispose pas de données complètes depuis 1996, lorsque la proportion de Nigérians vivant en dessous du seuil de pauvreté avait atteint un niveau record de 66 % de la population, mais la pauvreté demeure le facteur déterminant du bien-être social. Or, les délibérations devant aboutir à l'achèvement d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) se prolongent et seul un DSRP intérimaire devrait être achevé en 2001.

Coopération au programme, 1997-2001

3. Un programme relais de l'UNICEF pour 1996 (E/ICEF/1995/P/L.28) a permis d'harmoniser les cycles des principaux programmes et fonds de l'Organisation des Nations Unies au Nigéria. Le bilan commun de pays a été achevé au début de 2001 alors qu'un groupe de coordination de programme interagences, présidé par l'UNICEF, élabore actuellement le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le programme de coopération de 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.13/Add.1) visait à accélérer la poursuite des objectifs établis dans le Programme d'action national du Nigéria pour les enfants, promouvoir la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et appuyer le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies en cours. Les progrès réalisés ont été en deçà des prévisions. Suite à l'analyse critique des résultats du programme lors de l'examen à mi-parcours, en septembre 1999, les activités ont été mieux focalisées pour le reste du programme, et plusieurs de ses composantes et projets ont été consolidés en une structure à caractère plus intersectoriel et plus facile à gérer. C'est ainsi que les programmes sur la santé et la nutrition, séparés auparavant, ont été fusionnés, et le programme sur la planification a été consolidé de manière à inclure des éléments permettant d'intégrer dans les interventions les questions de parité hommes-femmes et les services urbains de base. On a renforcé les capacités des bureaux au niveau infranational pour leur permettre de mieux répondre aux disparités sensibles des besoins de programme qui sont manifestes au Nigéria.

4. Le cadre du programme a évolué pour le mieux avec l'avènement de la démocratie en mai 1999 et les engagements qui ont été pris ou renouvelés par les partenaires du développement avec le Gouvernement du Nigéria. Cette évolution aurait

dû marquer un tournant dans les indicateurs de développement pour l'avenir, qui avaient été en régression durant la décennie. On relève encore peu d'indices d'une amélioration, comme le confirment la deuxième enquête en grappes à indicateurs multiples du Nigéria et l'enquête démographique et sanitaire nationale, toutes deux réalisées en 1999. L'examen à mi-parcours a aussi établi que si des progrès ont été enregistrés dans les domaines inclus au programme de coopération, les tendances au plan national demeurent négatives.

5. Le Sommet africain sur le thème « Faire reculer le paludisme », tenu les 24 et 25 avril 2000 au Nigéria, a accru l'attention prêtée à cette maladie, de même que les interventions conjointes de l'UNICEF, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires. Les moustiquaires imprégnées d'insecticide font actuellement l'objet d'une vaste campagne de promotion, en étroite coordination avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID)/NetMark. La campagne porte sur la promotion de l'utilisation d'installations locales de production de moustiquaires, ce qui permet de réduire les coûts de 40 %, ainsi que sur la suppression des droits de douane sur les matériaux utilisés. Des progrès sensibles ont été enregistrés sur le plan de l'éradication de la poliomyélite, grâce aux délibération et interventions du Comité de coordination interagences et aux vastes campagnes des journées nationales de vaccination (généralement associées à la distribution de vitamine A). Plus de 40 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la polio au cours de ces différentes journées organisées en 1999 et 2000, et on a enregistré une réduction spectaculaire de cas confirmés de paralysie flasque (au nombre de 27 en 2000). De plus, les niveaux d'immunisation systématique sont passés de 20 % en 1997 à près de 35 % en 2000. Ces progrès et ce soutien doivent cependant se poursuivre. La dracunculose n'a pas encore été entièrement éradiquée, malgré la réduction de près de la moitié du nombre de cas signalés (de 13 000 à 7 500 en 2000/2001). Les activités de lutte contre l'onchocercose ont continué d'appuyer avec succès le programme régional de lutte : 27 millions de personnes affectées ont reçu de l'ivermectine deux fois par an dans neuf États. Les activités d'approvisionnement en eau ont ciblé les communautés où la dracunculose sévit à l'état endémique. L'iodation universelle du sel a pratiquement été réalisée, à hauteur de 98 %. L'allaitement exclusivement au sein et l'initiative des centres de santé « amis des bébés » ont fait l'objet d'une campagne de promotion à plus grande échelle, qui a atteint plus de 2 000 structures de santé.

6. L'engagement pris par le Président en faveur de l'éducation universelle de base libre et obligatoire, appuyé par des actions d'éducation complémentaire pour tous, ne s'est pas encore suffisamment traduit par des actes concrets. Il faudrait s'intéresser davantage à l'amélioration qualitative de l'apprentissage et au renforcement de l'accès à l'école, des taux de persévérance scolaire et d'achèvement des études. Certes le fossé des sexes se rétrécit lentement, mais l'éducation des fillettes dans le nord demeure un domaine à améliorer en priorité. En 2001, l'UNICEF, en collaboration avec d'autres partenaires du programme, aidera le gouvernement à mettre en oeuvre une initiative sur les écoles amies des enfants, qui devrait établir des structures d'apprentissage modèles dans certaines zones aux fins de reproduction ultérieure à plus grande échelle. Les activités du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont consolidé les principes de partage des charges et de cogestion, ce qui a rehaussé la viabilité. Jusqu'à la fin du cycle du programme, le niveau général d'accès à une eau et à des services

d'assainissement en qualité et en quantité suffisantes est demeuré à 50 % environ de la population. L'équipement des écoles en installations d'eau et d'assainissement a été amorcé au titre de l'initiative sur les écoles amies des enfants.

7. Au plan de la communication dans le cadre du programme, on a élaboré et encouragé des projets pour appuyer les autres composantes et profiter de l'occasion de la célébration des événements spéciaux, comme le lancement annuel du rapport sur *La situation des enfants dans le monde*. La plupart des autres composantes ont été mises en oeuvre en collaboration avec la commission nationale du plan et le Ministère fédéral des affaires de la femme et de la jeunesse, en tant qu'organismes de coordination au sein du Gouvernement, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales (ONG) sur le terrain. Des politiques nationales ont été élaborées en faveur des femmes et des jeunes et une législation concernant les mutilations génitales féminines et la traite des enfants a été promulguée dans plusieurs des 36 États du Nigéria. Un sommet national de fin de décennie pour les enfants s'est tenu au titre des préparatifs par le Nigéria de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2001 sur les enfants. La collaboration avec les ONG s'est intensifiée depuis 1999, notamment dans les domaines liés à la protection des enfants et au VIH/sida. L'UNICEF a fourni un appui concerté et solide pour faire face de toute urgence et de manière concertée au problème du VIH/sida, dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et avec le Gouvernement, la Banque mondiale et d'autres partenaires. Cette intervention a facilité l'élaboration, en 2000, d'un plan d'action d'urgence sur le VIH et des tests pilotes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant dans six hôpitaux universitaires. La mobilisation accrue d'autres ressources pour le programme de pays, ainsi que la collaboration et les apports financiers du secteur privé (qui ont plus que doublé en 1999/2000), confirment la crédibilité accrue du Nigéria et la confiance des bailleurs de fonds envers ce pays. La Commission de planification nationale a piloté avec succès la mise en oeuvre du programme par des examens annuels et à mi-parcours réguliers, ainsi que par des réunions intérimaires du Comité interministériel.

Enseignements tirés de la coopération passée

8. Les enseignements tirés demeurent essentiellement les mêmes que ceux qui sont présentés dans la note de pays.

Coopération recommandée au programme, 2002-2007

Ressources ordinaires : 125 060 000 $
Autres ressources : 72 000 000 $

	Coopération recommandée au programme[a] *(en milliers de dollars des États-Unis)*		
	Ressources ordinaires	*Autres ressources*	*Total*
Survie et soins aux jeunes enfants	37 260	29 718	66 978
Croissance et développement intégrés	20 720	17 640	38 360
Protection et participation des jeunes	12 854	8 760	21 614

	Coopération recommandée au programme[a] *(en milliers de dollars des États-Unis)*		
	Ressources ordinaires	*Autres ressources*	*Total*
Planification et communication	17 540	4 880	22 420
Développement communautaire	22 739	9 761	32 500
Coûts intersectoriels	13 947	1 241	15 188
Total	**125 060**	**72 000**	**197 060**

[a] Les dépenses annuelles estimatives sont ventilées au tableau 3.

Processus d'élaboration du programme de pays

9. Les nombreux partenaires du programme associés à l'examen à mi-parcours ont pour la plupart participé à l'élaboration du programme de pays avec l'UNICEF et du bilan commun de pays avec le système des Nations Unies. De nouveaux partenaires ont été inclus au fur et à mesure de l'évolution du programme. Tout au long de l'année 2000, on a procédé à l'évaluation et à l'analyse de la situation globale des enfants et des femmes, axées sur leurs droits (l'évaluation de la situation des femmes a été menée à bien dans le cadre d'un examen organisé parallèlement par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme). L'élaboration, la présentation et l'examen d'un document de stratégie à la fin de 2000, ont permis de faire la synthèse des délibérations dans la note de pays présentée au Conseil d'administration. L'élaboration du programme de pays a tenu compte de toutes les remarques des membres du Conseil d'administration, des observations du Comité des droits de l'enfant et des recommandations du rapport de l'examen de fin de décennie établi pour la session spéciale sur les enfants.

10. L'UNICEF a apporté une contribution notable au bilan commun de pays en 2000, qui a comporté la mise en place de huit groupes thématiques prioritaires et leurs délibérations, portant sur les questions suivantes : population, droits humains, gouvernance, économie, réduction de la pauvreté et agriculture, environnement, services sociaux, contrôle des drogues et prévention du crime et VIH/sida. Les rôles respectifs dans le cadre de l'élaboration du bilan commun de pays ont été déterminés par les mandats des différentes institutions des Nations Unies et les avantages comparatifs au niveau du pays. La mise en oeuvre d'un programme de six ans contribue à renforcer l'harmonisation du programme interagences. À cette occasion, un examen conjoint à mi-parcours sera organisé et d'autres possibilités de programmation commune seront mises à profit. De même, en 2000/2001, l'UNICEF a contribué à l'élaboration d'un DSRP intérimaire et, dans le cadre de groupes de coordination des bailleurs de fonds, a aidé à associer plus étroitement les processus de programmation des institutions de Bretton Woods, d'une part, et le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, d'autre part.

Buts et objectifs du programme de pays

11. En tenant compte des priorités nationales et des principes liés à la réalisation des objectifs du Mouvement mondial en faveur des enfants, le programme de pays

vise à promouvoir et protéger les droits des enfants et des femmes nigérians et à renforcer la capacité du gouvernement et de la société civile à garantir aux enfants les meilleures perspectives possibles de survie, de croissance, de développement, de protection et de participation. Ses objectifs primordiaux consistent à : a) réduire d'au moins 10 % le taux de mortalité infantile, le taux de mortalité des moins de 5 ans et le taux de mortalité maternelle; b) réduire d'au moins 15 % les disparités géographiques, sectorielles et des sexes dans certains domaines du programme; c) réaliser, dans les meilleurs délais, les objectifs qui ont des répercussions régionales et/ou générales (éradication de la polio et de la dracunculose, prévention du VIH/sida, lutte contre le paludisme et l'onchocercose, lutte contre les carences en micronutriments, éducation de base, accès à l'eau potable et à l'assainissement, protection de l'enfant et prévention des mauvais traitements); d) mettre en oeuvre les enseignements tirés du suivi et de l'établissement de rapports sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, y compris la participation accrue des jeunes et l'élaboration de matériels de communication plus ciblés; e) veiller à la préparation à l'intervention rapide en cas d'urgence localisée; et f) promouvoir l'excellence en matière de gestion de programme, par le renforcement de l'efficacité et de l'efficience, notamment dans les domaines de la recherche, du suivi et de l'évaluation.

12. Le programme de pays comprend six volets liés entre eux. Les trois premiers correspondent aux trois domaines liés à la promotion de « Un monde fait pour l'enfant », traduisant une approche en termes de cycle de vie et fondée sur le respect des droits, en commençant par la survie de l'enfant et les soins au jeune enfant, puis la croissance et le développement (en grande partie pour les enfants de 6 à 12 ans) et la protection et la participation (en particulier pour les adolescents de 13 à 18 ans). Le quatrième programme appuie les activités de planification et de communication au profit de tous les autres programmes. Le cinquième est axé sur le développement communautaire en vue de rehausser la mise en oeuvre des composantes infranationales de tous les autres programmes. Le dernier volet assure le soutien intersectoriel nécessaire. Les activités liées au VIH/sida sont incluses dans tous les six volets et tirent parti des engagements pris au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et les infections connexes, tenu du 24 au 27 avril 2001 à Abuja (Nigéria). Les principales composantes du programme de pays auront une portée nationale (par exemple, l'immunisation et l'éradication de la polio) et une articulation géographique dans au moins une centaine des 774 unités administratives locales du Nigéria – qui ont chacune une population de 170 000 habitants en moyenne. Le choix de ces unités visera réduire les disparités.

13. Le programme de survie et de soins aux jeunes enfants contribuera à : a) réduire, dans les 100 unités administratives locales retenus, de 20 % le taux de mortalité infantile, le taux de mortalité des moins de 5 ans et le taux de mortalité maternelle; b) assurer l'éradication certifiée de la polio et augmenter l'immunisation systématique à 80 %; c) promouvoir l'élimination durable des troubles liés à la carence en vitamine A et réduire d'un tiers les niveaux d'anémie liée à la carence en fer chez les enfants de 0 à 5 ans dans les unités administratives locales retenues; d) limiter la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant en prévenant l'infection pendant la grossesse et en assurant le traitement et les soins efficaces, y compris l'utilisation de médicaments antirétroviraux; et e) améliorer, dans les unités administratives locales retenues, les résultats en matière d'apprentissage d'au moins

nistratives locales retenues, les résultats en matière d'apprentissage d'au moins 30 % des enfants en âge préscolaire.

14. Le programme intégré sur la croissance et le développement contribuera, au moins dans les 100 unités administratives locales sélectionnées, à : a) améliorer de 20 % les taux nets d'inscription à l'école primaire et de persévérance scolaire, notamment pour les filles; b) rehausser de 25 % les résultats scolaires, mesurés par les résultats d'apprentissage minimums standard; c) réduire de 20 % les taux de malnutrition et de carence en micronutriments chez les enfants de 6 à 12 ans; d) promouvoir un ensemble de critères applicables aux écoles « amies des enfants » dans au moins 600 écoles et les zones qu'elles desservent; e) promouvoir les comportements de protection contre le VIH/sida à travers les écoles « amies des enfants »; et f) améliorer d'au moins 20 % l'accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement. Le programme aura également pour principal objectif d'appuyer l'éradication de la dracunculose au plan national d'ici à 2005.

15. Le programme sur la protection et la participation visera à : a) mettre en place une politique et une législation appropriées en matière des droits, pour permettre d'appliquer pleinement les recommandations de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la ratification dans les meilleurs délais de tout protocole additionnel et conventions et traités connexes, y compris la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction; b) promouvoir des services de protection spéciaux contre l'exploitation et les mauvais traitements des enfants, y compris la traite des enfants, les mutilations génitales féminines, le travail et l'exploitation sexuelle des enfants; c) favoriser une plus grande participation des jeunes et des femmes à la promotion et la mise en oeuvre des deux conventions précitées; et d) réduire d'au moins 20 % l'infection au VIH/sida chez les jeunes, par le biais d'une campagne nationale de sensibilisation agressive.

16. L'objectif du programme sur la planification et la communication consistera à : a) sensibiliser davantage à la situation des enfants nigérians, notamment en mettant en place et en actualisant une vaste base de données nationale; b) renforcer les capacités institutionnelles en matière de planification et de communication; c) promouvoir des changements de comportement (fondés sur les besoins du programme) aux niveaux des individus, des ménages et des collectivités, y compris l'élaboration de programmes de communication bien ciblés; et d) sensibiliser davantage aux droits des enfants et des femmes par l'intermédiaire d'activités de coopération élargies et une allocation maximum de ressources à l'appui du Mouvement mondial en faveur des enfants.

17. Le programme de développement communautaire contribuera, dans au moins 100 unités administratives locales, à : a) promouvoir le développement participatif d'au moins deux modèles de développement communautaire holistique intersectoriel dans chaque unité administrative locale; b) réduire les disparités en consolidant les capacités locales en matière de planification, d'exécution et de suivi des interventions du programme de pays et à d'autres titres, en faveur des enfants et des femmes; et c) renforcer la durabilité du programme par la création de mécanismes de partage équitable des charges.

Place du programme dans les priorités nationales et internationales

18. Les buts et les objectifs du programme de pays prennent en compte les objectifs du millénaire fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies et les priorités nationales adoptées par le Nigéria en faveur des enfants et des femmes, notamment le plan stratégique et les politiques à moyen terme de l'UNICEF liés à l'éducation des filles, au développement intégré du jeune enfant, à l'« immunisation plus », à la protection de l'enfant contre les actes d'exploitation et de mauvais traitement, et au VIH/sida. L'appui aux activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural a été inclus au programme en tant qu'intervention prioritaire, en raison des besoins perçus dans ce domaine, qui en ont fait un bon point de départ pour les autres interventions axées sur les collectivités et du rôle essentiel que ces activités jouent dans l'éradication de la dracunculose. Certes le programme de pays ne peut satisfaire qu'une partie des besoins liés à ces priorités, mais il vise à avoir un effet de catalyseur parmi toutes les parties prenantes, notamment en favorisant la mobilisation de ressources supplémentaires. Le Sommet national pour les enfants, tenu en 2000 avec une large participation des jeunes, a procédé à une analyse critique des résultats nationaux et recensé les besoins non satisfaits par rapport au Plan d'action national pour les années 90, qui a occupé une place prépondérante dans le processus d'élaboration du programme de pays. Ce processus a été orienté par les délibérations en cours sur l'adoption d'une loi nigériane sur les enfants au niveau fédéral et à celui des États (consistant à appliquer au plan national les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant). Le programme a tenu compte des politiques sectorielles nationales, notamment en matière de santé, d'éducation et d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et avec la contribution de l'UNICEF.

19. La participation de l'UNICEF aux échanges de vues sur le processus du bilan commun de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du DSRP intérimaire a permis de s'assurer que le programme de pays est conforme et contribue à la réalisation des objectifs prioritaires au plan international et à la satisfaction des besoins du Nigéria en matière de développement, notamment dans le domaine de la réduction de la pauvreté. L'UNICEF jouit au sein du système des Nations Unies d'un solide avantage comparatif en matière de promotion des objectifs prioritaires au plan infranational (celui des États et des unités administratives locales), par l'intermédiaire d'un réseau de quatre bureaux locaux et d'un bureau de pays situés à Abuja et à Lagos. Ces moyens lui permettent d'évaluer, élaborer et coordonner rapidement des interventions d'urgence au niveau local, conformément aux engagements institutionnels de base.

Stratégie du programme

20. La stratégie du programme demeure essentiellement la même que celle qui est présentée dans la note de pays. Elle est décrite plus en détail ci-après.

21. *Survie et soins aux jeunes enfants*. Quatre volets appuieront les activités de survie des bébés, des enfants de moins de 5 ans et des mères, ainsi que les soins au jeune enfant jusqu'à l'âge de 5 ans. La réduction de la mortalité maternelle, infantile et des moins de 5 ans sera assurée par la promotion des pratiques de maternité sans risques, l'amélioration des soins anténataux et obstétriques essentiels et la mise en

place de mécanismes axés sur les collectivités pour l'identification précoce et l'acheminement des grossesses à risques vers des centres mieux équipés. La production et la commercialisation locales de moustiquaires imprégnées et de médicaments préconditionnés pour le traitement du paludisme à domicile permettront de lutter contre ce fléau. Le programme contribuera à améliorer les comportements et les pratiques en matière de soins de santé, afin de suivre et de promouvoir plus efficacement la croissance, prévenir les maladies courantes et faire adopter des bonnes habitudes d'hygiène. La politique et les systèmes de soins de santé primaires seront renforcés, conformément aux principes de l'initiative de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et de l'Initiative de Bamako. Le programme aidera à renforcer les services d'immunisation, à travers les journées nationales de vaccination et le renforcement de l'immunisation systématique, afin d'éradiquer la polio d'ici à 2003 et de faire homologuer le résultat d'ici à 2005, ainsi que de porter à 80 %, à l'horizon 2007, la couverture vaccinale complète des enfants de moins de 1 an. Ces interventions seront appuyées par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. La prévention et le traitement du VIH/sida seront assurés par la prévention de la contamination de la mère à l'enfant, par le biais de tests volontaires et de conseils, le traitement sélectif aux médicaments antirétroviraux et des conseils sur l'alimentation du bébé. Des services d'éducation et de soins seront fournis, en collaboration avec les ONG locales, aux enfants infectés par le VIH/sida et aux orphelins. La nutrition et les soins du jeune enfant seront améliorés par la lutte contre la carence en micronutriments – complément de vitamine A, enrichissement et diversification des produits alimentaires, contrôle permanent de l'iodation universelle du sel, enrichissement en micronutriments des principales denrées alimentaires et réduction de l'anémie due à la carence en fer. Le programme encouragera les pratiques optimales d'alimentation et de soins des nourrissons, étendra au niveau des foyers la notion d'ami des bébés et contribuera à améliorer davantage la qualité des soins de santé au niveau des établissements de santé. Il favorisera aussi les pratiques qui stimulent le développement cognitif et psychosocial optimal, afin de mieux préparer les enfants pour l'apprentissage.

22. *Croissance et développement intégrés*. Ce programme portera sur la satisfaction des besoins et la réalisation des droits des enfants de 6 à 12 ans en matière de développement, notamment par le biais d'interventions intersectorielles axées sur l'éducation et l'apprentissage. Le programme comportera deux projets. Le premier favorisera un meilleur apprentissage et l'éducation des filles, en mettant en place au moins 100 écoles amies des enfants chaque année et en fournissant un appui éducatif aux enfants déscolarisés. Le statut d'école amie des enfants sera déterminé par des critères qui, une fois réunis, vaudront aux écoles et collectivités concernées davantage de notoriété, et pourra être reproduit dans d'autres zones. Les écoles amies des enfants auront notamment des installations améliorées d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des salles de classe accueillantes, un personnel enseignant suffisamment formé et motivé, et un équilibre entre les sexes parmi les enseignants et les élèves. Ces écoles devront aussi favoriser les droits de l'enfant par le biais d'associations et de clubs locaux. Le projet sera renforcé par les corrélations avec un programme de nutrition scolaire appuyé par le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres interventions en matière de sécurité alimentaire. Pour contribuer à la réalisation des objectifs d'éducation universelle de base et d'éducation pour tous, le programme aidera à élaborer des politiques, en tirant parti du Plan d'action de Dakar, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en faveur de la réalisation des objectifs d'éducation

universelle de base et d'éducation pour tous. Les disparités entre les sexes seront réduites dans le nord du pays au profit des filles et dans le sud-est au profit des garçons, par des campagnes de sensibilisation, des programmes d'enseignement tenant compte des sexospécificités et d'installations d'assainissement séparées. Le programme favorisera le suivi systématique des résultats d'apprentissage minimum. La sensibilisation au VIH/sida sera appuyée dans le cadre de l'élaboration des programmes d'enseignement, la production de matériels de communication et le suivi de l'impact de ce fléau sur l'enseignement et les résultats scolaires. Le programme permettra d'améliorer l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et à en améliorer la qualité, notamment en vue d'éradiquer la dracunculose, grâce à des sources d'eau protégées, en étroite collaboration avec des partenaires comme Global 2000. Il appuiera l'élaboration de la politique et des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement au plan national, et encouragera le partage équitable des charges et le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux de l'État et des unités administratives locales. Le programme contribuera à la mise en place de systèmes d'information de gestion afin de renforcer l'établissement de réseaux et d'améliorer la planification entre tous les partenaires dans le cadre des activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Le programme améliorera l'approvisionnement en eau en milieu rural par l'utilisation de technologies appropriées à faible coût, complétant ainsi le rôle mutuellement convenu des partenaires (la Banque mondiale, par exemple) dans les zones urbaines. Pour maximiser l'impact, on encouragera les bonnes pratiques d'assainissement et d'hygiène, parallèlement à un approvisionnement en eau amélioré. Le programme poursuivra la lutte contre l'onchocercose (par la distribution d'ivermectine et le suivi), ainsi que les activités d'éradication de la dracunculose.

23. *Protection et participation*. Le programme ciblera les adolescents et les encouragera à s'exprimer et à participer davantage au processus de prise des décisions qui les affectent. Le programme comprendra deux projets. Le projet sur les services législatifs et de protection mettra en place et renforcera le cadre juridique requis pour une meilleure protection des enfants, notamment ceux qui ont des besoins spéciaux. Outre la sensibilisation à la nécessité de promulguer une loi sur les enfants, le programme appuiera le Bureau d'information sur les enfants et contribuera à établir des centres de suivi de leurs droits au niveau des États. Le programme utilisera l'éducation et la sensibilisation par toutes les voies disponibles, notamment les médias, pour suivre les actes de mauvais traitement et d'exploitation et la traite des enfants et y faire face. L'éducation et la collaboration avec l'Organisation internationale du Travail permettront de limiter les pires formes de travail des enfants. Le programme appuiera l'établissement de rapports périodiques et réguliers sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que les réactions aux observations formulées par le Comité des droits de l'enfant. Le projet sur la santé des adolescents, la participation des jeunes et l'autonomisation des femmes privilégiera les activités de VIH/sida concernant les jeunes, y compris les personnes vivant avec le sida, et la sensibilisation mutuelle en permettant aux services de santé d'acquérir le statut d'amis des jeunes et en encourageant les adolescents à rechercher davantage de conseils en matière de santé de la reproduction. La collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues permettra de limiter l'abus de substances psychoactives parmi les jeunes. Le programme encouragera la participation aux clubs des droits de l'enfant et à l'Initiative de communication Sara. Il mènera une campagne contre les pratiques

traditionnelles dangereuses, comme le mariage précoce, veillera à ce que les filles acquièrent des connaissances élémentaires suffisantes et soutiendra également l'éducation de type non scolaire. Le programme contribuera au renforcement des capacités de sensibilisation aux questions de parité hommes-femmes, de leur prise en compte et de l'autonomisation des femmes en vue de promouvoir une plus grande participation de celles-ci à la prise de décisions à tous les niveaux.

24. *Planification et communication*. Ce volet établira la corrélation entre les éléments de planification et de communication du programme de pays, en utilisant les informations sur la planification pour promouvoir et protéger les droits des enfants et des femmes. Le volet comprendra trois projets. Le premier favorisera l'établissement de statistiques sociales, l'élaboration et l'analyse de politiques. Il utilisera l'expérience acquise dans le cadre de la décentralisation du Programme national d'action pour renforcer les moyens de planification en faveur de l'épanouissement des enfants et des femmes aux niveaux de l'État et des unités administratives locales. Ces apports infranationaux serviront à établir un nouveau programme national d'action d'ici à 2003. Le projet contribuera à élaborer une publication sur les progrès accomplis par les enfants nigérians, en se fondant sur les données établies et l'analyse effectuée. Le projet sur la communication et le renforcement de la collaboration élaborera et diffusera des modules de communication répondant aux priorités du programme au niveau local. Les actions de collaboration seront renforcées et de nouvelles seront encouragées, notamment avec les dirigeants traditionnels, dans le cadre de la contribution du Nigéria au Mouvement mondial en faveur des enfants. La collecte et la diffusion des informations, ainsi que le renforcement des liens avec les médias permettront de faire rapidement face à de nouveaux problèmes de protection. Les activités menées dans le cadre du projet sur les préparatifs et les interventions d'urgence renforceront l'état de préparation, notamment au niveau des États, par l'élaboration de systèmes d'alerte rapide. Les interventions d'urgence seront au besoin menées parallèlement à des activités spécifiques au secteur (par exemple, la satisfaction des besoins de santé à l'occasion d'une intervention en réaction à une poussée épidémique), aussi bien dans le cadre de l'une des composantes du programme de pays qu'avec d'autres partenaires, notamment le Groupe de coordination d'urgence des Nations Unies établi au Nigéria.

25. *Développement communautaire*. En partenariat avec les ONG locales et les organisations à base communautaire associées au développement des collectivités dans les 100 unités administratives retenues, ce volet renforcera la mise en oeuvre des activités infranationales des programmes présentés plus haut, en consolidant la capacité des collectivités à planifier, exécuter et suivre leurs propres activités de développement. En réponse aux besoins perçus des enfants et des femmes au plan local, le programme déterminera, conjointement avec les collectivités, les points de départ, les stratégies et les interventions indiqués pour promouvoir la capacité d'autosuffisance. Les associations parents-enseignants seront élargies aux dirigeants des collectivités en vue d'appuyer l'initiative concernant les écoles amies des enfants. L'enregistrement des naissances et des décès sera encouragé. Le programme incitera les collectivités à participer davantage à la prestation de services de base de qualité et à la mobilisation au profit d'activités spéciales comme les journées nationales de vaccination. Chacun des quatre bureaux locaux de l'UNICEF assurera la gestion d'un projet concernant un domaine distinct et fournira l'assistance technique nécessaire.

26. *Coûts intersectoriels*. La structure des coûts intersectoriels rehausse l'autonomie de la gestion des bureaux locaux, tout en évitant les doubles emplois et en conservant assez d'influence du bureau central. Les frais de gestion des bureaux infranationaux sont moins élevés qu'au niveau national, et la structure des bureaux proposée optimise ces frais par rapport à la capacité du programme, tout en rapprochant davantage le personnel de l'UNICEF et les bénéficiaires du programme et en offrant plus de possibilités de sensibiliser les dirigeants des États et des unités administratives locales. Le programme comportera cinq projets, dont un par bureau extérieur et un pour le siège national. Celui-ci sera progressivement transféré de Lagos à Abuja (certaines fonctions, comme les fournitures, vont cependant demeurer à Lagos jusqu'en 2003, lorsque l'UNICEF et les autres institutions seront installés à la United Nations House).

Suivi et évaluation

27. La recherche opérationnelle figurera dans un plan intégré de recherche, de suivi et d'évaluation, étroitement lié aux besoins du programme associés aux priorités de celui-ci (par exemple, la sensibilisation au VIH/sida et les pratiques, perceptions et utilisation par les jeunes des moustiquaires imprégnées), les événements marquants (par exemple, l'examen à mi-parcours) et à l'appui de la programmation harmonisée de l'Organisation des Nations Unies. Les activités de suivi seront menées conjointement par l'UNICEF, la Commission nationale du plan, le gouvernement, les Nations Unies, les ONG et d'autres bailleurs de fonds, le cas échéant. Ces activités seront évaluées lors des réunions intérimaires du Comité interministériel et des réunions annuelles d'étude. Celles-ci orienteront l'élaboration des plans d'action annuels pour l'année suivante. Le programme encouragera autant que possible le suivi axé sur les collectivités, en aidant à renforcer les capacités de celles-ci. Il appuiera aussi des études et des évaluations opportunes, tant au niveau des secteurs qu'à celui du programme (par exemple, l'homologation de l'éradication de la polio et de la dracunculose). Une troisième enquête en grappes à indicateurs multiples sera menée en 2004, avant l'examen à mi-parcours. L'UNICEF continuera d'aider les partenaires du gouvernement à suivre la mise en oeuvre des deux conventions et à en rendre compte. Le programme contribuera à la mise à jour, en 2002 et 2005, des statistiques présentées sous forme de livres, sur la base des données courantes, afin de soutenir la sensibilisation aux questions des enfants et des femmes. L'UNICEF aidera à produire une publication sur les progrès des enfants nigérians, sur le modèle du *Progrès des nations*, mais en répartissant les données par État et zone du Nigéria. La mise à jour en 2003 et 2006 de l'évaluation et de l'analyse actuelles de la situation facilitera l'actualisation du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'élaboration du nouveau programme de pays.

Collaboration avec les partenaires

28. L'UNICEF maintiendra et renforcera les accords de collaboration avec les autorités aux niveaux fédéral, des États et des unités administratives locales. À cet effet, il élargira la collaboration à de nouveaux partenaires du système des Nations Unies, à des ONG, à la société civile, aux partenaires bilatéraux et au secteur privé. Le programme tirera parti de l'expérience acquise dans le cadre de la coopération

avec les parlementaires en vue de promulguer une législation favorable, et avec le Comité de coordination interagences pour l'éradication de la polio. L'UNICEF joue déjà le rôle de chef de file parmi tous les quatre principaux groupes de coordination interagences des Nations Unies (chargés des programmes, des opérations, de l'information et des interventions d'urgence), et préside un groupe thématique élargi de l'ONUSIDA. Il continuera de promouvoir les activités de programmation conjointe à travers le Plan-cadre des Nations pour l'aide au développement, et soutiendra en outre les processus de DSRP et du programme d'investissement sectoriel/approche pansectorielle en renforçant les mécanismes de coopération en vigueur, en collaboration avec la Banque mondiale.

29. L'UNICEF contribuera à la mise à jour de l'annuaire des ONG nigérianes, qui a paru pour la première fois en 1995. La nouvelle version inclura les ONG nouvelles ou renforcées intervenant dans les domaines liés au développement des enfants et des femmes. Des accords de collaboration seront conclus entre l'UNICEF et les ONG toutes les fois que celles-ci jouissent d'un avantage comparatif pour la mise en œuvre du programme au plan local. L'UNICEF appuiera d'autres organisations de la société civile, en vue notamment de réaliser les objectifs du programme de développement communautaire.

30. Plusieurs partenaires au financement du programme ont acheminé des contributions à travers l'UNICEF, en profitant des structures et systèmes d'élaboration et d'exécution de programmes déjà bien développés dans le cadre de son programme de coopération avec le gouvernement. Parmi les organisations et les gouvernements qui ont apporté une contribution importante ou pourraient le faire, on peut citer l'USAID/centres des États-Unis pour la lutte et la prévention des maladies, le Ministère du développement international de Grande-Bretagne (faisant en particulier suite aux enseignements tirés d'un examen des activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement effectué en 2001), les Gouvernements canadien, japonais et norvégien, l'Union européenne et des organisations internationales comme le Rotary International et la Fondation des Nations Unies. Les partenariats vont s'élargir dans le programme de pays de 2002-2007, tant du point de vue des niveaux de financement que de l'élaboration et du suivi de projets communs. L'UNICEF continuera de soutenir les mécanismes efficaces de coordination des bailleurs de fonds que favorise le système des Nations Unies.

31. Les interventions de l'UNICEF en faveur des enfants du Nigéria bénéficient d'un intérêt et d'un soutien croissants du secteur privé. D'importantes dispositions de coopération ont été prises avec la United Bank of Africa, Sheraton Hotels (Check-out for Children), British Airways (Change for Good) et DHL Worldwide Express®. Le programme envisagera la possibilité de collaborer avec Coca-Cola dans le domaine du VIH/sida et Exxon Mobil dans celui de la promotion des moustiquaires imprégnées. La commercialisation de cartes de voeux et d'articles apparentés apporte une contribution de plus en plus substantielle à la mise en oeuvre du programme, et a fait prendre davantage conscience des problèmes des enfants au niveau des institutions et du grand public.

Gestion du programme

32. Les mécanismes de gestion du programme en vigueur seront renforcés, le Programme national d'action jouant un plus grand rôle. Le caractère plus intersectoriel

du nouveau programme de pays nécessite un tel rôle, qui sera rehaussé par des réunions régulières du Comité interministériel chargé de suivre et d'orienter la marche du programme. Les versions locales de la Commission nationale du plan, qui sont actuellement mises en place au niveau des États, contribueront au suivi et à la coordination du programme infranational, et fourniront des informations pour appuyer les délibérations sur la gestion au plan national. L'inauguration de la United Nations House en 2003 permettra d'améliorer l'efficacité de la gestion globale. Le programme continuera de promouvoir l'éthique et la responsabilisation, par des orientations et le renforcement des capacités, ainsi que la mise en place de systèmes de contrôle interne, une auto-évaluation plus systématique, l'analyse des méthodes de travail et l'instauration de partenariats clefs, notamment avec le Bureau du Vérificateur général. La technologie de l'information la plus récente et la plus rentable servira à appuyer une gestion optimale.

33. Le budget-programme sera en grande partie financé sur les ressources ordinaires de l'UNICEF, qui seront utilisées pour financer les composantes les plus vitales du programme de pays, notamment l'assistance technique, les médicaments essentiels et les besoins de liquidité. D'autres ressources, d'un volume réaliste, seront mobilisées auprès des partenaires bailleurs de fonds, conformément à l'expérience récente. Le gouvernement s'efforcera de fournir la contrepartie des aides matérielles et financières apportées par l'UNICEF par des contributions annuelles afin d'élargir autant que possible l'impact du programme. Ces contributions seront déterminées en mai/juin de chaque année, conformément au processus de planification et de budgétisation de l'État, de manière à assurer la disponibilité des crédits publics de contrepartie pour les activités de l'année suivante. Le programme poursuivra la sensibilisation en faveur de l'Initiative 20/20.

Tableau 1

Données de base sur les enfants et les femmes

Nigéria

	1999 et années antérieures		*Classement de pays de l'UNICEF*
Taux de mortalité des moins de 5 ans	184,0	(2000)	TMMS très élevé
Taux de mortalité infantile	110,0	(2000)	TMI très élevé
PNB par habitant	260,0	(1999)	Revenu faible
Population totale (millions)	108,9	(1999)	

Principaux indicateurs de survie et de développement de l'enfant	*1970*	*1980*	*1990*	*2000*
Naissances (milliers)	2 289	3 070	3 872	4 628
Décès des moins de 1 an (milliers)	275	359	441	509
Décès des moins de 5 ans (milliers)	460	602	736	852
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	201	196	190	184
Taux de mortalité infantile (moins de 1 an) (pour 1 000 naissances vivantes)	120	117	114	110

	Vers 1990	*Données les plus récentes*
Insuffisance pondérale (moins de 5 ans) (modérée et grave)	36	27*
(poids en % pour l'âge, 1990-1999) (grave)	12	11*
Nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale (%, 1990)	16	..
Enfants inscrits à l'école primaire atteignant le 5e niveau (%, 1994)	80	..

Indicateurs de nutrition	*Vers 1990*	*Données les plus récentes*
Allaitement exclusivement au sein (moins de 4 mois) (%, 1990-1999)	2	20
Alimentation complémentaire régulière (6-9 mois) (%, 1990)	52	..
Poursuite de l'allaitement au sein (20-23 mois) (%, 1990-1999)	43	35
Émaciation (0-59 mois) (%, 1990-1999)	9	12*
Retard de croissance (0-59 mois) (%, 1990-1999)	43	46*
Apport en vitamine A (%)	..	..
Ménages consommant du sel iodé (%, 1995-1998)	97	98

Indicateurs de santé	*Vers 1990*	*Données les plus récentes*
Taux d'utilisation de la TRO (%, 1999)	..	32
Vaccinations systématiques PEV financées par l'État (%, 1997)	..	100

Indicateurs de santé	*Vers 1990*	*Données les plus récentes*
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (total)	53	62
(% de la population, 1990-2000) (urbaine/rurale)	83/37	78/49
Accès à un assainissement adéquat (total)	53	54
(% de la population, 1990-2000) (urbaine/rurale)	69/44	66/45
Accouchements assistés par un personnel qualifié (%, 1990-1999)	31	42
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	..	..

Vaccinations	*1981*	*1985*	*1990*	*1995*	*1999*
Enfants de 1 an vaccinés contre :					
La tuberculose (%)	23	28	80	42	54
La diphtérie, le tétanos et la coqueluche (%)	..	16	56	34	26
La polio (%)	..	16	55	31	25
La rougeole (%)	..	17	85	44	41
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	5	7	41	22	48

* Enfants de 3 à 35 mois.

Indicateurs d'éducation	*Vers 1990*	*Données les plus récentes*
Taux de scolarisation primaire (brut/net) (total)	83/54	70/56
(%, 1992-1996/1990-1999) :		
Garçons	91/57	75/58
Filles	75/51	65/54
Taux de scolarisation secondaire (brut/net) (total)	../..	30/..
(%, 1994) :		
Garçons	../..	33/..
Filles	../..	38/..
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) (total)	49	64
(%, 1990-2000) (hommes/femmes)	59/38	72/56
Postes de radio/télévision (pour 1 000 habitants, 1990/1997)	215/40	226/66

Indicateurs démographiques	*1970*	*1980*	*1990*	*1999*	*2000*
Population totale (milliers)	47 980	64 325	85 953	110 845	113 862
Personnes âgées de 0 à 18 ans (milliers)	24 610	33 126	45 276	57 725	59 108
Personnes âgées de 0 à 5 ans (milliers)	8 750	11 998	15 837	19 303	19 683
Population urbaine (% du total)	20,7	27,4	35,4	42,5	43,1
Espérance de vie à la naissance (années) (total)	43	47	50	52	52
Hommes	42	46	50	51	51
Femmes	44	48	51	52	52

Indicateurs démographiques	*1970*	*1980*	*1990*	*1999*	*2000*
Indice synthétique de fécondité	6,9	6,9	6,5	5,8	5,7
Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants)	48	48	45	41	41
Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants)	22	18	15	14	14

	Vers 1990	*Données les plus récentes*
Taux d'utilisation de contraceptifs (%, 1990-1999)	6	7
Taux d'accroissement annuel de la population (%, 1990-1999) :		
Total	2,8	2,5
Urbain	5,6	4,8

Indicateurs économiques	*Vers 1990*	*Données les plus récentes*
Taux de croissance annuel brut du PNB par habitant (%, 1980-1990/1990-1999)	-3,0	0,2
Taux d'inflation (%, 1980-1989/1990-1998)	14	39
Personnes vivant avec moins de 1 $/jour (%, 1990-1999)	..	70
Part du revenu des ménages (%, 1993) (20 % plus riches/40 % plus pauvres)	../..	49/13
Dépenses publiques (% des dépenses totales, 1987) :		
Santé/éducation	1/3	../..
Défense	3	..
Dépenses des ménages (% du total, 1980 ou 1985) (santé/éducation)	3/4	../..
Aide publique du développement (1990-1998) :		
Millions de dollars des États-Unis	214	204
En % du PNB	1	1
Service de la dette (% d'exportation de biens et services, 1990-1997)	23	8

Tableau 2

Dépenses au titre de la précédente période de coopération précédente, 1997-2001[a]

Pays : Nigéria
Dernière approbation du Conseil : 1996
Ressources ordinaires : 71 millions de dollars

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fournitures et équipement (effectives)		*Bourses de formation (effectives)*		*Personnel du projet (effectives)*		*Autres dépenses (effectives)*		*Total*					
									Ressources ordinaires[b]		*Autres ressources*		*Total (RO + AR)*	
Secteur/domaine du programme	*RO*[b]	*AR*	*RR*[b]	*AR*	*RR*[b]	*AR*	*RO*[b]	*AR*	*Effectives*	*Prévues*	*Effectives*	*Prévues*	*Effectives*	*Prévues*
Santé	3 498	26 103	1 099	156	1 843	182	7 807	2 464	14 247	17 369	28 905	54 050	43 152	71 419
Plaidoyer et communication concernant les programmes	356	0	243	0	1 333	0	2 382	0	4 314	3 800	0	0	4 314	3 800
Planification, suivi et évaluation	453	12	232	0	486	0	2 584	31	3 755	4 706	43	600	3 798	5 306
Appui au programme	1 292	91	132	0	7 833	0	3 275	271	12 532	14 175	362	228	12 894	14 403
Approvisionnement en eau et assainissement	3 609	233	378	5	1 455	0	2 323	31	7 765	8 800	269	3 000	8 034	11 800
Nutrition	444	41	480	0	708	0	1 275	3	2 907	6 450	44	2 922	2 951	9 372
Éducation	1 524	120	1 023	2	1 026	0	4 536	29	8 109	13 300	151	3 600	8 260	16 900
Services de base en milieu urbain/ enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles	147	46	151	39	154	0	573	152	1 025	2 400	237	600	1 262	3 000
Total général	**11 323**	**26 646**	**3 738**	**202**	**14 838**	**182**	**24 755**	**2 981**	**54 654**	**71 000**	**30 011**	**65 000**	**84 665**	**136 000**

RO = ressources ordinaires; AR= autres ressources.

[a] Les dépenses effectives comprennent les dépenses enregistrées à la clôture le 21 mai 2001.
[b] Les dépenses effectives financées sur le RO comprennent les affectations de la masse commune des ressources.

Tableau 3

Dépenses annuelles prévues

Pays : Nigéria
Cycle de programme : 2002-2007

Descriptif	*Financement*	*2002*	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*	*2007*	*Total*
Survie des enfants et soins aux jeunes enfants	RO	5 646 000	5 817 000	6 313 000	6 578 000	6 529 000	6 377 000	37 260 000
	AR	3 563 000	4 213 000	5 183 000	5 933 000	6 163 000	4 663 000	29 718 000
	Total	9 209 000	10 030 000	11 496 000	12 511 000	12 692 000	11 040 000	66 978 000
Croissance et développement intégrés	RO	4 116 000	3 399 000	3 188 000	3 271 000	3 462 000	3 284 000	20 720 000
	AR	2 968 000	2 391 000	2 501 000	2 844 000	3 447 000	3 489 000	17 640 000
	Total	7 084 000	5 790 000	5 689 000	6 115 000	6 909 000	6 773 000	38 360 000
Protection et participation	RO	2 165 000	1 967 000	1 867 000	1 767 000	1 817 000	1 917 000	11 500 000
	AR	1 460 000	1 460 000	1 460 000	1 460 000	1 460 000	1 460 000	8 760 000
	Total	3 625 000	3 427 000	3 327 000	3 227 000	3 277 000	3 377 000	20 260 000
Planification et communication	RO	3 500 000	3 200 000	2 900 000	3 000 000	2 500 000	2 440 000	17 540 000
	AR	812 000	820 000	812 000	812 000	812 000	812 000	4 880 000
	Total	4 312 000	4 020 000	3 712 000	3 812 000	3 312 000	3 252 000	22 420 000
Développement communautaire	RO	3 427 449	3 955 684	3 939 919	3 532 576	3 807 277	4 076 095	22 739 000
	AR	1 492 085	1 908 805	1 836 805	1 743 805	1 410 805	1 368 805	9 761 110
	Total	4 919 534	5 864 489	5 776 724	5 276 381	5 218 082	5 444 900	32 500 110
Coûts intersectoriels	RO	1 721 551	2 287 316	2 418 081	2 477 424	2 510 723	2 531 905	13 947 000
	AR	204 915	207 195	207 195	207 195	207 195	207 195	1 240 890
	Total	1 926 466	2 494 511	2 625 276	2 684 619	2 717 918	2 739 100	15 187 890
Total, budget-programme	**RO**	**20 576 000**	**20 626 000**	**20 626 000**	**20 626 000**	**20 626 000**	**20 626 000**	**123 706 000**
	AR	**10 500 000**	**11 000 000**	**12 000 000**	**13 000 000**	**13 500 000**	**12 000 000**	**72 000 000**
	Total	**31 076 000**	**31 626 000**	**32 626 000**	**33 626 000**	**34 126 000**	**32 626 000**	**195 706 000**
Total, budget d'appui		**2 146 042**	**2 284 405**	**2 250 704**	**2 280 435**	**2 394 617**	**2 407 002**	**13 763 205**
Total général		**33 222 042**	**33 910 405**	**34 876 704**	**35 906 435**	**36 520 617**	**35 033 002**	**209 469 205**

Tableau 4

Corrélations entre le budget-programme, la dotation en effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Nigéria
Programme : 2002-2007

Secteur/domaine d'activité et source de financement	*Budget-programme (en milliers de dollars É.-U.)*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b] *(en milliers de dollars É.-U.)*		
	RO	*AR*	*Total*	*D2/L7*	*D1/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*AI*	*AN*	*SG*	*Total*	*AI*	*Local*	*Total*
Ressources ordinaires																
Survie et soins aux jeunes enfants	37 260 000		37 260 000	0	0	1	0	0	0	1	7	5	13	1 243 296	1 953 145	3 196 441
Croissance et développement intégrés	20 720 000		20 720 000	0	0	2	0	0	0	2	6	4	12	2 486 592	1 770 720	4 257 312
Protection et participation des enfants	11 500 000		11 500 000	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	0	544 789	544 789
Planification et communication	17 540 000		17 540 000	0	0	0	2	0	0	2	3	6	11	2 169 772	1 147 093	3 316 865
Développement communautaire	22 739 000		22 739 000	0	0	0	3	0	0	3	26	17	46	3 759 157	6 590 228	10 349 385
Coûts intersectoriels	13 947 000		13 947 000	0	0	0	1	4	0	5	4	57	66	4 365 337	5 178 622	9 543 959
Total RO	**123 706 000**		**123 706 000**	**0**	**0**	**3**	**6**	**4**	**0**	**13**	**48**	**91**	**152**	**14 024 154**	**17 184 597**	**31 208 751**
Autres ressources																
Survie et soins aux jeunes enfants		29 718 000	29 718 000	0	0	1	1	0	0	2	1	0	3	2 328 182	233 608	2 561 790
Croissance et développement intégrés		17 640 000	17 640 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	289 577	289 577
Protection et participation des enfants		8 760 000	8 760 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	149 029	149 029
Planification et communication		4 880 000	4 880 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Développement communautaire		9 761 110	9 761 110	0	0	0	0	0	0	0	2	3	5	0	528 356	528 356
Coûts intersectoriels		1 240 890	1 240 890	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	0	235 890	235 890
Total AR		**72 000 000**	**72 000 000**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**0**	**2**	**5**	**9**	**16**	**2 328 182**	**1 436 460**	**3 764 642**
Total général RO + AR	**123 706 000**	**72 000 000**	**195 706 000**	**0**	**0**	**4**	**7**	**4**	**0**	**15**	**53**	**100**	**168**	**16 352 336**	**18 621 057**	**34 973 393**
Budget d'appui au programme	Dépenses d'exploitation		3 468 446													
	Effectifs			1	0	3	0	1	0	5	5	29	39	6 303 817	3 990 942	10 294 759
Total général (RO + AR + BAP)				**1**	**0**	**7**	**7**	**5**	**0**	**20**	**58**	**129**	**207**	**22 656 153**	**22 611 999**	**45 268 152**
	Nombre de postes et dépenses de personnel :															
	Cycle de programmation en cours									18	46	112	176			
	À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)									20	58	129	207	22 656 153	22 611 999	45 268 152

RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; ARD = autres ressources disponibles; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; BAP = budget d'appui au programme.

[a] Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

[b] Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.